

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. GAUGUIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

### NEVERS.

#### CONDUITE DU MINISTÈRE.

Quand le ministère nous a fait connaître que le traité de Londres avait été signé, il n'a pas hésité à déclarer que ce traité était une insulte pour la France. A ses manifestations belliqueuses, on put croire un instant qu'il ne songeait plus qu'à venger cet affront.

Il n'en est rien cependant.

Nous avons reçu l'humiliation, la subissons-nous ? Nela vengerons-nous pas ?

La France maîtresse d'elle-même eut déjà manifesté sa volonté ; jusqu'à présent qu'a fait le ministère ?

Que signifient ses préparatifs ? N'a-t-on pas quelques raisons de douter de son courage ? Soutiendra-t-il énergiquement la dignité et les intérêts de la France ? On ne sait point quel langage il a tenu à nos ennemis. On ignore s'il ne se dispose pas à leur faire de honteuses concessions. On ne connaît pas le but de ses mystérieuses négociations.

Des négociations ! Était-ce à nous à en faire ?

Non ! nous n'avions qu'à déclarer que le traité de Londres ne s'exécuterait pas, parce que nous ne le souffririons pas.

Cependant les quatre puissances, encouragées sans doute par les hésitations de notre gouvernement, ont déjà accompli les premières mesures arrêtées entre elles. Elles ont fait à Mohammed-Aly les sommations insolentes spécifiées dans leur traité. Et nous les avons laissées agir.

Seulement un envoyé de M. Thiers a engagé le pacha à user d'un subterfuge pour gagner du temps.

Mais, si Mohammed-Aly eut été homme à se laisser intimider par les sommations qu'on lui a faites, s'il eut cédé, par exemple, après le premier délai qu'on lui avait assigné, qu'eussions-nous fait ? Eussions-nous pris les armes pour briser sa capitulation avec son souverain et les puissances coalisées ? Ou bien l'eussions-nous laissé se dévouer et s'affaiblir, grâce aux menaces des ennemis de la France, de la France dont l'intérêt était de le soutenir ?

Cela n'est pas arrivé ; soit. Mais il n'est pas moins vrai que nous ne devons pas tolérer qu'on lui fit les sommations spécifiées par le traité de Londres.

Aujourd'hui nous avons la patience d'attendre que l'Angleterre décide si le sultan doit accepter les propositions du vice-roi. Quel noble rôle on fait jouer la France !

Ses ennemis traitent et agissent sans elle et contre elle. Et on nous laisse insulter et défier sans protester fièrement et énergiquement contre de tels procédés.

Le ministère croit-il que nous avons abdiqué tout sentiment d'honneur et de dignité nationale ? Croit-il qu'il lui suffit de faire des préparatifs, peut-être hypocrites, pour que nous nous reposions aveuglément sur lui ?

Eh ! mon Dieu ! en de telles circonstances, c'est pour nous un besoin d'avoir confiance en lui. Mais qu'il s'efforce donc de mériter et de justifier cette confiance.

Tout sa conduite est enveloppée d'un profond mystère. On ne sait quel est son langage au dehors. Il fait fortifier Paris, mais il offre mille raisons de supposer qu'il veut embastiller la capitale. Il laisse la garde nationale de nos principales villes désorganisée. Il n'organise pas la milice mobile. On dit qu'il ne convoquera les chambres que dans deux mois, comme s'il craignait d'être obligé de donner à la tribune des explications que le pays ne pourrait trouver satisfaisantes. Il rappelle l'amiral Lalande. Il ordonne à notre flotte de reculer et de se cacher, loin des lieux où l'on peut tirer le canon contre notre allié.

La France est dans une position très critique. Nous redoutons fort que le ministère n'aggrave encore ses embarras par sa faiblesse et ses hésitations. Mais qu'il y songe ; la nation veille et attend avec anxiété.

L'article qui précède était composé, quand nous avons appris l'importante nouvelle qui commence notre bulletin. En lisant la dépêche télégraphique du *Moniteur*, relative au bombardement de Beyrouth, nos lecteurs apprécieront combien notre langage était modéré, malgré nos appréhensions et notre défiance. Et maintenant ce n'est qu'avec la plus grande tristesse et la plus vive indignation que nous révélons les premières et funestes conséquences de la déplorable conduite du gouvernement depuis le traité de Londres.

#### BULLETIN POLITIQUE.

Les événements vont vite : les puissances alliées viennent de bombarder et d'incendier Beyrouth et de prendre possession de cette ville. C'est le *Moniteur* lui-même qui nous apprend cette nouvelle en ces termes :

« Le *Prométhée* parti de Beyrouth le 20 septembre, a annoncé qu'après un bombardement de neuf jours, qui a réduit la ville en cendres, les Egyptiens l'ont évacuée dans la nuit, et les alliés en ont pris possession. »

« L'*Oriental*, qui a quitté Alexandrie le 24, a fait savoir que le firman de déchéance de Mohammed-Aly a été communiqué le 21 à S. A. par les consuls-généraux des quatre puissances, qui aussitôt après ont amené leurs couleurs et se sont retirés à bord de leurs bâtiments. »

Ainsi donc se trouve justifié tout ce que nous avons dit de la politique de notre gouvernement ; ainsi éclate à tous les yeux sa lâcheté. Qu'il y a loin de la catastrophe que nous apprend le *Moniteur* au point d'où nous sommes partis il y a deux mois et demi ! Il y a deux mois et demi, quand l'existence du traité du 15 juillet a été connue à Paris, quel est le journal ministériel qui ne s'est empressé de s'écrier que jamais ce traité ne recevrait son exécution, que la France ne le souffrirait pas, que son intérêt comme sa dignité lui commandaient de ne pas le souffrir ? Et pourtant Beyrouth est réduit en cendres, les autorités égyptiennes en ont été chassées par le canon,

travailleurs. Ils avaient bien employé jusqu'alors une foule de moyens ingénieux pour les cacher sans attirer l'attention des surveillants. Mais ces moyens devenaient insuffisants. Les paillasses étaient pleines de terre ; les ouvertures des fenêtres, bouchées par des planches, avaient servi aussi à la receler. D'un autre côté, les travaux du jardin, dans lequel on semait chaque jour un peu de cette terre maudite, étaient terminés. Chacun se creuse la tête vainement pour trouver de nouvelles cachettes ; mais en calculant l'énorme quantité de débris résultant des travaux à achever, le découragement et le désespoir s'emparèrent des pauvres prisonniers. En effet, le problème n'était pas difficile à résoudre, et la solution était écrasante : 9 mètres cubes environ de terre à loger ; et où donc bon Dieu ! lorsque nous avions déjà, à peine au quart de notre œuvre de délivrance, rempli tous les coins et recoins de notre prison, au risque mille fois d'être découverts par nos gardiens ! En face de cette montagne impossible à dévorer, toutes les autres difficultés reparurent à nos esprits épuisés, telles qu'elles étaient réellement. Le projet fut abandonné. On résolut de fermer l'entrée de l'issue qui devait nous conduire en plein champ. Chacun se mit tristement à l'œuvre, avec des pensées de douloureuse résignation, sans oublier toutefois les conseils de la prudence, compagnie inséparable du prisonnier qui, tant qu'il jouit de ses facultés, ne consent jamais à ne plus espérer. Les terres qui remplissaient les paillasses et les bois des fenêtres condamnées furent entassées dans le puits d'entrée. Il ne resta plus des travaux entrepris que le boyau souterrain de quelques mètres, où les remblais n'avaient pu pénétrer.

Tel était l'état des choses, lorsque, vers la fin du mois dernier, un de nous imagina de faire servir au recèlement des terres, un grenier qui se prolongeait au-dessus de nos cellules, et que les gardiens ne visitaient jamais. Cette découverte fut un trait de lumière, rendit le courage et l'espérance à tous. Une réunion générale eut lieu immédiatement ; en un quart d'heure, tout fut discuté, prévu et réglé. Trois semaines après, nous étions libres. Mais, quel travail inouï ! Douze mille kilogrammes de terre, extraites, enlevées et déposées dans les combles, en moins de vingt jours, à la barbe des gardiens, presque toujours présents ! et cela, sans pioche, ni pelle, ni étauçon ! Une simple palette, redressée au feu, un couteau, un tranchet, un panier et quatre ou cinq petits sacs façonnés avec de la toile de paille !

La difficulté d'extraire cette énorme masse n'était pourtant pas encore la plus grande de celles que nous devions rencontrer. Il fallait une lanterne solide pour éclairer nos travaux ; elle fut fabriquée avec une de nos gamelles de fer blanc, que nous parvînmes à sous-

traire. Mais à vingt pieds de l'entrée du souterrain, la lumière s'éteignait faute d'air, et nos travailleurs, ne pouvant plus respirer, étaient contraints de remonter avec d'horribles douleurs de tête. En vain brûla-t-on, au fond du conduit, du camphre donné aux blessés par le médecin de la prison ; ce moyen ne produisit aucun effet. Enfin, après maints tâtonnements, on s'arrêta à l'expédient que voici :

On fit des amas successifs de fil de fer, sous le prétexte de construire des cages, et après avoir roulé ce fil de fer sur un mandrin, on l'allongea en spirales rapportées ensuite bout à bout et entourées de papier et de chiffons collés, ce qui donna un tuyau. On fit aboutir ce tuyau à l'un des côtés de la lanterne par un trou pratiqué dans le fer blanc ; un autre trou percé en face laissait sortir le surplus de l'air nécessaire à l'entretien de la lumière et servait à alimenter la respiration du mineur. Dans la chambre et derrière le lit était un camarade qui, par l'orifice du tuyau, envoyait continuellement de l'air au moyen d'un soufflet de cheminée. Mais souvent le tuyau crevait, et alors il fallait s'interrompre pour le réparer, et pendant tout ce temps il fallait veiller, se relayer, quelquefois cacher tout-à-coup notre attirail, replacer le lit avec la rapidité de l'éclair, faire disparaître la moindre trace de terre soit dans la chambre, soit sur nos vêtements, et dissimuler soigneusement, aux regards scrutateurs des gardiens, les vives préoccupations qui nous agitaient !

La nuit fixée pour le départ, nous éprouvâmes autant et peut-être plus d'inquiétudes en trois heures que pendant les trois semaines qui avaient précédé. C'était le moment critique et décisif. Les murs des chambres étaient percés depuis deux jours ; on déchira, aussitôt après la bouclure, (1) tous les draps en deux, et on les noua (on avait préparé des piquets) ; et, comme nous devions prévoir le cas d'une rencontre avec les gardiens ou les sentinelles, on avait imaginé cette ruse : quatre des plus solides devaient sortir les premiers ; à leur tête se trouvait N..., accouru d'une capote de gardien qui avait été donnée à réparer à l'un de nos camarades, tailleur, et coiffé d'un bonnet de police qu'on lui avait fabriqué tant bien que mal ; un second devait porter la lanterne comme pour figurer une ronde de brigadier, et les deux autres devaient suivre avec des bâillons dans leurs poches. Ce ne fut, au reste, qu'un excès de précaution, et le tout fut laissé sur le rempart avec les draps flottants au vent, comme un vivant témoignage de notre évasion.

Il en est temps encore. Que la France se réveille ! C'est elle qu'on attaque en attaquant son allié.

Nous ne savons pas ce que notre gouvernement a le projet de faire. Le *Moniteur* n'en dit absolument rien, et son silence après les faits qu'il annonce lui-même, achève de nous surprendre et de nous confondre.

Mais ce que nous savons bien, c'est que maintenant, s'ils hésitent encore à agir avec énergie, les hommes qui nous gouvernent seraient flétris comme des lâches et des traitres.

Une agitation très-grande a régné avant-hier dans toute la capitale. Les têtes s'échauffent à la vue de la placidité de nos ministres, et nous ne serions pas surpris d'apprendre qu'il y eût quelques démonstrations contre leurs hôtels.

Avant la nouvelle importante que nous venons de rapporter, on en avait apprise une autre qui n'était pas moins grave, quoique tout-à-fait opposée, mais dont on peut douter maintenant. Une correspondance d'Orient, venue par un paquebot de Trieste, annonçait que le sultan avait accepté les propositions de Mohammed-Aly.

On se préoccupe depuis quelques jours d'un grand conseil de ministres qui s'est tenu à Londres le 28 septembre et qui a dû être repris jeudi. On suppose qu'il avait pour objet la question de la paix ou de la guerre.

Lord Palmerston vient de publier un nouveau *Memoirandum* contre notre ministère ; cette fois c'est l'*Observateur belge* qui s'en est rendu l'éditeur. Le ministre anglais s'efforce de prouver à tous les peuples, par un exposé des faits qui paraît faux, que la politique de la France a varié dans la question d'Orient.

Tout est tranquille en ce moment dans la péninsule italique. On s'y occupe beaucoup des affaires d'Orient. Les mouvements de troupes autrichiennes dans la haute Italie sont incessants. Il n'y a pas eu de nouveau soulèvement dans les Marches, ni dans la Romagne, quoique l'agitation y soit toujours très-grande. Les travaux de défense se poursuivent avec ardeur.

Les journaux hollandais rapportent que le roi Guillaume s'appête à abdiquer la couronne en faveur du prince

### Feuilleton de l'Association.

#### Évasion de Doullens.

Nos lecteurs se rappellent les deux évasions de Sainte-Pélagie et de Doullens, l'une en 1836, l'autre en 1837, qui procurèrent la liberté aux prévenus et aux condamnés politiques des affaires d'avril.

Une nouvelle évasion vient d'avoir lieu à Doullens. Les détails qui nous sont parvenus sur cette entreprise audacieuse ne sont ni moins attachants, ni moins dramatiques que ceux publiés par le *National* sur les deux premières.

Tout homme, quelle que soit son opinion, quel que soit son parti, s'intéresse au prisonnier dont les jours se passent à rêver la liberté au milieu des murs qui le retiennent. Si c'est pour elle que souffre le captif, c'est elle qui le soutient et lui donne le courage et l'adresse de concevoir et d'exécuter des projets dont le succès seul peut démontrer la possibilité ; et lorsque cette passion anime des cœurs jeunes et forts, la lutte qui s'établit entre le géolier et le captif se termine à la confusion du premier, comme pour montrer le triomphe d'un sentiment supérieur qui sait échapper aux rigueurs sévères de la loi. Voilà tout le secret de la nécessité de ces audacieuses tentatives, où la plupart, en général, n'aperçoivent que des causes d'un ordre secondaire, comme la connivence ou la négligence des agents de l'autorité.

Les condamnés politiques qui se sont évadés de Doullens dernièrement appartenaient à la catégorie des affaires de mai.

Leur projet avait été conçu il y a cinq ou six mois. Dans une des cellules, et sous le lit d'un de leurs camarades, ils avaient creusé un puits d'environ 2 mètres de profondeur, et au fond de ce puits un boyau avait été commencé. Il devait traverser souterrainement la petite cour qui est dans le prolongement de la chapelle, le chemin de ronde où sont placées les sentinelles, et aboutir à un mètre ou deux au-delà du grand mur de ce chemin. Cette distance, à partir du fond du puits d'entrée, était de 16 à 17 mètres ; en outre, on avait calculé que l'épaisseur de la couche à traverser pour sortir du boyau au-delà du mur du chemin de ronde, était de 3 mètres 50 centimètres environ.

La galerie, qui avait tout au plus 63 centimètres de haut sur 55 à 60 de large, fut conduite avec ardeur jusqu'à environ 4 mètres. Ce n'était pas le quart des travaux à faire. La difficulté de se débarrasser des débris et de les soustraire à la surveillance des gardiens arrêta les

(1) Terme usité dans les prisons pour désigner la fermeture des cellules.

d'Orange, son fils aîné. On ignore les motifs de cette détermination. Le roi Guillaume descend-il du trône pour faire place à un système nouveau, ou pour réaliser une union qu'il projetait avec une dame de sa cour? Ou plutôt cette abdication ne se rattacherait-elle pas à la grande question pendante en ce moment entre la France et la coalition. Serions-nous par hazard menacés de compter un adversaire de plus ?

Espartero a dissous la garde nationale de Barcelonne. Il est parti ensuite pour Madrid. Les journaux espagnols croient qu'il va dissoudre les cortès, annuler la loi sur les municipalités et entrer franchement dans les voies ouvertes par la junte. La junte afin de faciliter la composition du cabinet et de s'assurer une part dans la direction des affaires, a dressé une liste de nouveaux ministres.

Le procès des auteurs de l'échauffourée de Strasbourg s'est continué devant la cour des pairs sans intérêt et incident. Seulement, à la fin des débats, M. Louis Bonaparte, en faveur duquel M. Berryer son défenseur, avait essayé de faire valoir l'exception dans laquelle le neveu de Napoléon se trouve placé, a demandé à partager le sort de ses coaccusés et repoussé le privilège de l'inviolabilité judiciaire qu'on invoquait pour lui. Avant hier la cour a commencé ses délibérations, nous ne savons si elle a prononcé hier son jugement. Nous espérons qu'il portera le caractère d'indulgence que toutes les circonstances commandent et que tous les hommes impartiaux applaudiront.

### De la Syrie avant Méhémet-Ali.

Les yeux du monde sont tournés vers la Syrie : c'est la province que les quatre puissances veulent à toute force enlever à Méhémet-Ali. Il paraît convenu que sans la Syrie l'empire ottoman ne fait que languir, et que si la Syrie lui est rendue, il refleurira de plus belle. Sa force ou sa faiblesse dépendent de ce point. Voyons donc ce qu'était la Syrie avant la conquête égyptienne; voyons ce qu'elle ajoutait de puissance à l'empire ottoman; pour cela, nous rassemblons les renseignements que fournissent les voyageurs les plus récents, M. le duc de Raguse, M. de Lamartine, M. Slade et M. Clot-Bey dans son aperçu général de l'Égypte.

La Syrie n'est point une nation; c'est un rassemblement de tribus diverses, séparées les unes des autres par la religion surtout, et qui n'ont ni les mêmes idées, ni les mêmes intérêts; de là de grandes chances pour l'anarchie: et c'était là, il faut le dire, l'état permanent de la Syrie avant la conquête égyptienne. M. Clot-Bey, dans son ouvrage, compare l'état de la Syrie sous la domination turque avec l'Albanie, et il a raison. C'est le même manque d'ordre et de gouvernement; c'est la même carrière ouverte à tous les aventuriers qui veulent faire un coup de main. En Syrie, avant Méhémet-Ali, le pouvoir était à qui le prenait, à qui était pour un moment le plus fort ou le plus cruel. L'idée d'un ordre et d'une régularité quelconque dans la transmission du pouvoir, s'était peu à peu effacée de tous les esprits. Ce n'était pas le Sultan qui donnait l'autorité; c'était le hasard, c'était la force, et la pire espèce des forces, je veux dire la force mobile et capricieuse, celle qui ne se tempère et ne se règle pas par sa durée. Un vieux Turc de la Syrie faisait d'un mot l'histoire de la Syrie sous la domination ottomane. On lui demandait ce qu'il croyait qui arriverait en Syrie, si Méhémet-Ali et son fils Ibrahim venaient à mourir. « Quand Méhémet-Ali et Ibrahim mourront, tout le monde, répondit-il, se regardera, en disant: qu'est-ce qui va nous commander? L'un dira, c'est le fils d'Ibrahim ou de Tossoun (Le second fils de Méhémet-Ali, qui est mort laissant pour fils Abbas Pacha); un autre, c'est un pacha qui va nous arriver de Constantinople; mais pendant qu'on délibérera ainsi, on verra tout à coup sortir de je ne sais où un homme que personne ne connaît, et qui dira: vous êtes tous des imbécilles; c'est moi qui suis votre maître, et je ferai couper la tête à qui dira le contraire. Alors tout le monde se taira, et la Porte dira que c'est bien. J'ai peut-être vu dans ma vie dix pachas remplacés de cette manière. » Ainsi, pour les Syriens, habitués qu'ils sont au gouverne-

ment du hasard, le pouvoir de Méhémet Ali n'est encore lui-même qu'un accident. Mais il faut avouer que cette difficulté qu'ils ont à la stabilité de quoi que ce soit témoigne énergiquement contre la manière dont la Porte-Ottomane administrait la Syrie, et il est triste de penser que quatre puissances européennes se sont liguées solennellement pour rétablir une pareille anarchie.

Et qu'on ne croie pas que le mot du vieux Turc soit une exagération ou une épigramme: tel était l'état des choses. Quelques faits recueillis ça et là peuvent le prouver.

Abdalla-Pacha, qu'Ibrahim a chassé de Saint-Jean-d'Acre et fait prisonnier, était fils d'un esclave de Djezzar-Pacha. Son père s'était emparé du pachalik de Saint-Jean-d'Acre à la mort de Djezzar, et lui-même avait succédé à son père. Mais cette transmission passait pour une sorte de merveille, et Abdalla-Pacha ne manquait pas de dire avec orgueil que le pachalik d'Acre était héréditaire dans sa famille depuis trois générations, car son père avait succédé à son père: mot qui indique à la fois l'opinion que les Orientaux ont de l'esclavage, qui est une sorte d'adoption, et l'étonnement que devait inspirer en Syrie une hérédité de trois générations. Il est vrai qu'en fait de pouvoir, une hérédité de trois générations devient chose rare, même en Occident.

Abdalla, comme pour ne pas laisser perdre à la Syrie ses habitudes de trouble et de désordre, s'était révolté contre le Sultan, et, vaincu, il avait imploré la protection du pacha d'Égypte qui, dit M. de Lamartine, avait acheté sa grâce du Divan; puis bientôt il avait fait la guerre à son protecteur, et sa défaite dans Saint-Jean-d'Acre avait livré la Syrie aux armes égyptiennes. Voilà l'histoire de ce que nous appellerions volontiers le pouvoir le plus régulier de tous les pouvoirs institués ou autorisés en Syrie par la Porte-Ottomane.

Partout ailleurs ce sont des pouvoirs nés du hasard et de la force; ce sont des aventuriers qui profitent du désordre pour avoir un jour de puissance et de fortune. Ainsi à Tripoli un ancien domestique de l'émir des Druses, et dont le métier était de garder les champs plantés d'oliviers, était devenu pacha, par gageure et par défi. Un jour, dans un jeu avec ses camarades, il avait un rôle de juge et il leur faisait baiser sa main. « Quand même tu serais gouverneur de Tripoli, lui dit l'un d'eux, je ne baiserais pas ta main. — Eh bien ! reprit Mustapha, je serai gouverneur de Tripoli et tu baiseras ma main. » A quelque temps de là un mouvement populaire éclata contre le gouverneur turc; Mustapha en profita pour faire chasser le gouverneur, se mettre à sa place et gagner sa gageure; car la Porte le confirma suivant l'usage; mais selon l'usage aussi, Mustapha se révolta bientôt contre elle et refusa de lui payer le tribut. Le pacha d'Acre, Abdalla, vint l'assiéger, et après un long siège, il fut forcé de lui accorder une capitulation. Mustapha, dit-on, vit encore. Les quatre puissances pourront restaurer à Tripoli l'ancien gardien d'oliviers.

Dans la montagne de Naplouse, c'était un cheik arabe, Hussein, qui, avant la conquête des Égyptiens s'était emparé de l'autorité. Il était riche et généreux, et la Porte, le voyant puissant, l'avait nommé chef de la montagne de Naplouse. Abdalla, pacha d'Acre, avait cherché à renverser ce pouvoir qui faisait ombrage au sien: il avait invité le cheik à venir à Saint-Jean-d'Acre, et celui-ci s'y rendait avec confiance, quand il fut averti en chemin que son hôte voulait le faire périr: il s'échappa grâce à la vitesse de son cheval, et se mit à faire la guerre à Abdalla.

Nous ne finirions pas, si nous voulions faire l'histoire des petits tyrans aujourd'hui oubliés qui, en Syrie, se disputaient le pouvoir de piller et de ruiner le peuple; car c'était là le signe et le profit de l'autorité. Tantôt c'était un aventurier qui, à la tête de trente cavaliers, s'emparait d'une ville, levait des contributions, faisait reconnaître son autorité et se retirait ensuite impuni et enrichi; tantôt c'était un chef de Bédouins qui s'établissait sur une partie du territoire, faisait payer des droits aux voyageurs et aux marchandises qui traversaient ce territoire, gardait prisonniers ceux qui ne pouvaient pas payer, et menaçait de les brû-

ler vifs, si leurs parents ne payaient pas à leur place. Ajoutez à ces maux les tribus des Kurdes et des Turcomans, qui se faisaient aussi payer tribut, pour ne pas piller, et qui pillaient après avoir reçu le tribut; n'oubliez pas non plus les pachas turcs qui profitaient des courts instants où leur autorité était reconnue pour ruiner le pays par les avanies, c'est-à-dire par des amendes soudaines infligées à une ville ou à un individu. Voilà l'état de la Syrie sous la domination turque. De là la stérilité des meilleures terres laissées à l'abandon: à quoi bon semer, quand la récolte ne devait point appartenir à celui qui avait semé? De là le manque de bestiaux, même dans les lieux les plus propres à la pâture: avoir des bestiaux, c'était paraître riche, et paraître riche c'était exciter la cupidité du pacha, du Kurde ou du Bédouin. De là enfin la diminution croissante de la population.

(Journal des Débats.)

Quand le ministère dans sa défiance du jury, a déféré à la cour des pairs le jugement des auteurs de l'échauffourée de Strasbourg, nous avons laissé pressentir quelle serait la portée de la défense de M. Louis Bonaparte et de ses coaccusés devant ce tribunal exceptionnel. Ce que nous avions prévu est arrivé. C'est la considération de la pairie qui est mise en jeu bien plus que le châtement des conspirateurs. Ce n'est point à nous à nous en plaindre, mais bien aux pouvoirs constitutionnels, qui travaillent eux-mêmes à leur déconsidération.

Voici quelques passages remarquables du discours que M. Berryer, député légitimiste, a prononcé en faveur du principal auteur de l'échauffourée bonapartiste, en présence d'anciens serviteurs de l'empire, devenus juges au service du juste-milieu.

Messieurs, a dit M<sup>e</sup> Berryer, s'il y a crime, c'est vous qui l'avez fait, c'est vous qui par vos principes et par les actes solennels du gouvernement l'avez provoqué, vous qui avez déclaré déchu de ses droits, de son rang, de son nom, le neveu de l'empereur; vous qui, sous la proscription même, avez nourri le jeune prince dans l'idée de ses droits. S'il y a crime, je le répète, vous l'avez inspiré!

Et vous voulez le juger! Et pour qu'il soit plus facile de déterminer vos résolutions, pour que plus aisément vous puissiez vous constituer ses juges, vous dites que ses projets étaient insensés, vous ridiculisez la folle présomption de son entreprise. Le succès serait-il donc la base des lois morales et du droit? Quelle faiblesse, quelle illusion qu'il y ait dans un projet, ce n'est pas le nombre des soldats, ce n'est pas le nombre des armes qu'il faut compter; il faut voir le droit, les principes. Ce droit, ces principes, vous ne pouvez pas en être juges. Ils ne peuvent provoquer qu'une résolution politique dans l'intérêt du gouvernement, non pas un jugement; ils ne sont pas diminués par les railleries qu'on a jetées sur les faits; ils ne sont pas diminués par les dédains de M. le procureur-général.

Vous voulez juger le prince, messieurs; eh bien! il y a un arbitre éternel entre le juge et l'accusé, c'est la conscience. A la face du pays, sans consulter la faiblesse des moyens employés, dites-vous: S'il eût réussi, j'aurais nié son droit, je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé. Oui, messieurs, j'accepte un tel arbitrage. Celui de vous qui dira: S'il eût réussi, j'aurais nié son droit, que celui-là le condamne!

Si vous constituez un tribunal, si le code pénal est applicable, ouvrez-le, quelle peine y trouvez-vous? la mort! La mort! vous ne la voulez pas. Malgré vous, en vous constituant juges, vous voudrez faire un acte politique. Vous ne voudrez pas froisser à ce point les passions, les sentiments que vous cherchez à exalter. Vous ne voudrez pas le même jour attacher le même nom sur une tombe de gloire et sur un échafaud. Vous entrerez dans les considérations politiques. Vous mettez la loi de côté non pas par indulgence, mais parce que la politique le voudra. Que ferez-vous? Jetterez-vous au loin l'héritier de Napoléon sur quelque rocher désert, pour qu'une autre tombe de Sainte Hélène contienne d'autres glorieux ossements? (Sensation.)

Vous prononcerez une peine infamante! Dans une chambre française, je dis qu'une condamnation à une peine infamante sur ce nom n'est pas possible. Dans ces jours, dans ces temps, une condamnation infamante ne sera pas le premier gage de paix à venir que vous voudrez jeter à l'Europe!

On veut que vous soyez des juges; on veut que vous prononciez une peine contre un neveu de l'empereur; et vous qui êtes-vous, en remontant à l'origine de vos existences? Ducs, comtes, barons, anciens ministres, maréchaux, qui a fait vos droits, vos titres, vos grandeurs? Oui, votre capacité, votre zèle, votre dévoûment à la patrie vous ont mis en lumière, mais c'est par les功ifices de l'empire que vous avez le droit de siéger ici en ce moment.

Messieurs, la question est toute politique. Rendez le prince à l'exil; c'est la vie que vous lui avez faite. Que la loi s'exécute! Voilà le seul arrêt que la chambre des pairs puisse rendre. En présence des engagements imposés, en présence des souvenirs de toute votre vie, en présence des causes servies, des bienfaits reçus, une condamnation aurait quelque chose d'immoral. Il y a une logique inévitable et terrible dans l'intelligence et les instincts des peuples. Quiconque a violé une seule loi morale doit s'attendre à voir un autre jour le peuple briser toutes les autres lois.

### Appendice

*Au Pamphlet d'un floteur de Clamecy, en l'honneur du comice agricole et du conseil municipal de la patrie des trois Dupin.*

Ces nobles messieurs de comice agricole et du conseil municipal de Clamecy! Ces bons bourgeois dansant et se gobeignant avec l'argent du pauvre! Ce n'est point assez pour eux d'avoir été si rudement fustigés par la verge pamphlétaire de notre spirituel correspondant Jacques Bréchedent. Voici encore de nouveaux honneurs qui leur arrivent.

Le *Charivari* leur accorde la célébrité de sa raillerie si mordante et si satyrique, et raconte leur mémorable et glorieuse solennité dans ses colonnes. Puissent-ils ainsi passer à l'immortalité!

Nous empruntons au *Charivari* les passages qui suivent:  
« La ville de Clamecy, possède, indépendamment de ses marinières floteurs et de ses Dupin floteurs, un comice agricole qui, jusqu'à présent, parait ne s'être occupé que de faire progresser l'art de cultiver les carottes. Ce comice vient, en effet, d'en tirer adroitement une au conseil municipal qui, sur la proposition du maire Pellault, a voté une somme de 700 francs pour solenniser la distribution des prix du dit comice. A quoi croyez-vous que ces 700 francs aient été employés par les spirituels municipaux? Ne cherchez pas, ce serait perdre votre peine... A un bal, messieurs, à un bal... Je ne sais trop quel rapport il peut y avoir entre l'assolement, les bestiaux, le potager et une contredanse; toujours est-il qu'on a couronné les plus beaux montons après une pastourelle, la plus grosse volaille après une poule, la plus épaisse luzerne après un balancier, la plus belle asperge après un avant-deux, et la vertu après une queue de chat.

« Pour vous donner une idée de l'excellent esprit qui a présidé à ce bal, nous vous dirons seulement que de cette fête agricole on avait eu grand soin d'exclure, comme indignes, les agriculteurs et les gens du peuple. Pour vous faire apprécier le tact et l'équité avec lesquels les prix ont été distribués, nous vous dirons seulement aussi qu'on a donné 200 francs au cheval le plus rapide et 40 francs au domestique le plus vertueux; d'où il faut conclure qu'à Clamecy la plus remarquable vertu est au meilleur jarret de pouliche comme 1 est à 5. C'est flatter pour la vertu.

« On ne dit pas qu'on ait couronné des rosiers; mais il est probable qu'on aura donné une dot à la génisse la mieux conformée.

Je reviens aux dernières heures du départ, il était plus d'une heure du matin qu'on n'était point encore parvenu à percer la dernière croûte du puits de sortie. Des difficultés inattendues s'étaient présentées; d'un autre côté, il n'était plus possible de faire jouer le tuyau; aussi se relayait-on toutes les cinq minutes avec une incroyable ardeur. Nous étions vingt entassés dans cette chambre du rez-de-chaussée, nous gênant, nous embarrassant, commençant à désespérer du succès, et le poste des gardiens n'était séparé de nous que par l'épaisseur d'une seule chambre, et toutes les heures une ronde fraïait les barreaux de notre fenêtre. Moment cruel!... Enfin, le mineur remonant précipitamment, s'écria: Jour!... comme un matelot qui découvre la terre et l'annonce à son équipage désespérant du salut. On termina bien vite les derniers préparatifs, mais non sans une espèce de confusion qui occasionna du bruit, et au même moment un gardien passe en courant, comme s'il venait d'entendre et de découvrir quelque chose; nous nous croyons perdus, et nous restons quelques minutes dans la consternation. Le *gardic à vous!* des sentinelles retentit en même temps avec force; nous écoutons... et au huitième cri, le bienheureux rien de nouveau! frappe nos oreilles. On reprend courage, les draps se roulent autour des corps, et je descends troisième dans le trou. Le premier, fort et large, s'élançe avec vigueur hors du puits de sortie; mais, par malheur, ses mouvements sont trop brusques, trop violents, ils déterminent un éboulement qui non-seulement nous intercepte toute issue, mais nous laisse subitement sans air; nous faisons donc au plus vite l'écrevisse, et nous venons rapporter cette fâcheuse nouvelle à nos camarades effrayés, qui déjà se disposaient à se jeter dans le trou, pensant que nous étions dans la citadelle.

Il fallut me retirer; comme on m'avait plongé avec une grande difficulté, je restai suspendu un demi-quart d'heure, la tête en bas, avant d'être replacé dans la chambre: j'avais en quelque sorte perdu connaissance. Des travailleurs se précipitent de nouveau pour débayer l'éboulement au risque de s ensevelir, car déjà plus aucun de nous n'avait de confiance ni d'espérance: c'était véritablement le dernier et téméraire effort d'hommes qui ne veulent reculer devant aucun péril pour assurer leur délivrance.

Ce fut alors que les minutes nous parurent démesurément longues,

accablantes, minutes d'angoisses et de tortures indicibles; et cependant l'heure ne s'écoula que trop rapidement, il était trois heures déjà. On nous annonce pourtant que le terrain est déblayé; on me reprend alors et on me lance de nouveau et à grande peine dans le malencontreux puits. J'y entr'ai résigné, avec courage même; mais, je le dis franchement, je n'attendais plus qu'une catastrophe. Je me mis à ramper de toute mon énergie, le ventre pressant la terre, et la terre supérieure pressant sur mon dos. Nous n'avions plus alors deux pieds de hauteur, et cela par suite de l'éboulement que l'on avait été obligé de réparer sur toute la longueur du boyau, le temps manquant pour sortir la terre. Enfin, après bien des efforts, je pris pied sur un sol en pente et glissant; alors je vis clair et je respirai. N... qui avait déjà poussé prudemment une reconnaissance dans un coin de la citadelle, se retrouvait là avec A... qui me précédait immédiatement; tous deux couchés sur le ventre et plongeant leurs bras dans les puits, parvinrent à m'en tirer sans trop de malencontre. Il en fut de même des quatorze camarades qui nous avaient suivis.

Nous ne nous inquiétions guère alors des gardiens et des sentinelles, ces gens là nous paraissaient si peu de chose auprès de ce que nous venions de risquer!... Nous marchâmes à peu près trois cents pas, toujours gravissant et descendant des redoutes gagnonnées. Arrivés sur la couronne du mur de rempart, nous faisons halte, nous attachons un seul drapeau d'une trentaine de mètres aux frêles branches d'un arbrisseau, et nous voilà suspendus à notre corde, au dessus d'un fossé de 13 mètres environ. Ce ne fut pas sans danger que s'exécuta notre voyage aérien, car les pierres du mur déblayé se détachaient sous nos pieds, et il fallait s'en garantir. Enfin, après avoir franchi encore quelques redoutes, nous atteignîmes les terres labourées, au milieu desquelles la lune nous montra les arbres de la route à une centaine de pas. Nous étions au-dessus de la côte de Doullens. Là, nous dûmes nous arrêter quelque peu, car, chez la plupart d'entre nous, la respiration n'existait plus....

On sait le reste, dix des détenus évadés si miraculeusement, ont été arrêtés le lendemain aux environs d'Amiens; nous apprenons, que leurs camarades plus heureux, sont parvenus à franchir la frontière entre Lille et Valenciennes. (National).

FAITS DIVERS.

Le préfet de la Nièvre, vient d'adresser les circulaires qui suivent à MM. les sous-préfets et Maires du département.

M. le Ministre de l'intérieur a décidé qu'il serait dressé, avec le plus grand soin, une statistique générale des mendicants et indigents dans tout le royaume.

Conformément aux instructions de Son Excellence, il sera établi dans chaque commune une commission chargée de rechercher les faits relatifs à la mendicité, de coordonner et de présenter les résultats de ses investigations, en les accompagnant de toutes les observations propres à éclairer l'administration sur les diverses questions qu'elle devra résoudre.

Ces commissions seront nommées par moi pour l'arrondissement de Nevers, et par MM. les Sous-Prefets que je délègue à cet effet pour les autres arrondissements. MM. les Maires auront en conséquence à faire parvenir, dans le plus bref délai, à la préfecture ou à la sous-préfecture, une liste de huit candidats parmi lesquels seront choisis les commissaires définitifs.

Lorsque les commissaires seront nommés, je ferai parvenir dans chaque commune, en double exemplaire, trois modèles d'états que la commission devra remplir avec le plus grand soin.

Je ne saurais trop vous rappeler, Messieurs, que ce travail exige tout votre zèle et toute votre activité. Si quelque difficulté vous arrête, ne craignez pas de m'en demander la solution.

Vous avez été invités par une circulaire qui est insérée au n° 56 du Recueil administratif, année 1828, page 109, à n'envoyer des malades à l'hospice de Nevers, qu'en vertu d'une autorisation préalable de l'administration de cet hospice.

Cette circulaire paraît avoir été entièrement perdue de vue. La commission administrative s'en plaint, et me fait connaître que le nombre des places dont elle peut disposer étant très-borné, elle est résolue à refuser l'entrée de l'hospice à tout individu dont l'admission n'aura pas été préalablement autorisée par elle.

Vous n'êtes pas, cher lecteur, sans vous être souvent heurté, sur le chemin de la vie, contre quelque un de ces êtres singuliers et anormaux, quelquefois fort amusants, d'autres fois, et c'est le plus ordinaire, fâcheusement désagréables, que les physiologistes modernes ont appelés Lions.

Il n'y a pas le moindre doute qu'avec le désir de rerum cognoscere causas que je dois raisonnablement vous supplier, vous ne vous soyez fait toutes les questions d'usage à cet égard et notamment celle-ci: « Mais qu'est-ce donc qu'un lion? » En conséquence j'ai pensé que la monographie suivante, encore inédite, de cette espèce nouvelle, ne serait pas sans intérêt pour vous et je vous la donne.

Le lion dont je veux parler, et qu'il ne faut pas confondre avec le lion d'Afrique, est une de ces dégénérescences si nombreuses auxquelles est sujette notre pauvre espèce humaine. C'est aujourd'hui un fait constaté et complètement hors de doute; et les traits généraux que présente ce bipède, ont permis d'établir cette filiation de la manière la plus décisive.

Il a communément d'aussi bons yeux que vous et moi (toujours dans l'hypothèse ci-dessus, c'est à-dire où vous auriez deux bons yeux), ce qui ne l'empêche pas d'être presque toujours muni d'un lorgnon, à travers lequel il lui est impossible de voir.

La nécessité de se protéger contre les intempéries des saisons le force à se vêtir; mais il s'arrange, pour le faire, d'une telle manière qu'il sent constamment son lion d'une liene, sans exclusion de toutes les autres odeurs qu'il peut avoir. Vous épuiseriez toutes les ressources d'une imagination en délire, vous mettriez à contribution toutes les aberrations possibles de l'esprit humain, avant d'avoir passé en revue la moindre partie des formes bizarres de vêtement que son impuisable répertoire fournit au ciseau du tailleur.

Aussi en quelque lieu qu'il se trouve, il ne manque jamais de s'entretenir hors rang pour exhaler à son aise des bouffées d'exubérante vanité.

Il a peu de souci du nécessaire, c'est à peine un besoin pour lui; mais le superflu lui est indispensable. Quand il a de la fortune, il la dissipe; quand il n'en a point il fait des dettes. Il faut qu'il tranche du seigneur, qu'il parle de ses terres, de ses châteaux même, de ses chevaux, etc. etc. C'est un chic qu'il se donne et qui est une des conditions de son existence.

Il fume aussi, et je dirai même très-agréablement, mais seulement des cigares de 25 centimes. Il fait moutonner avec complaisance autour de sa tête des nuages d'une blanche fumée, qui, à son chapeau près, nous le feraient prendre pour un Jupiter Olympien au milieu de ses tonnerres.

Rien n'est récréatif comme de le voir faire la roue et glousser au milieu d'un cercle de femmes. Si l'on a l'air de lui prêter attention, il se pavane, il ne se sent pas d'aise; il devient de plus en plus exultant.

Il présente dans ses amours des nuances très-variées, mais toujours subordonnées à ce sentiment de conservation qui git pour lui dans l'éclat. A l'en croire le plus souvent, il ne s'est pas même donné la peine de séduire; les femmes se sont livrées; elles se sont données à lui, sans qu'il y songeât, tant il les a subjuguées par ses allures excentriques. Malheur à l'infortunée qui s'abandonne à lui, elle est destinée à figurer au pilori de la publicité. Plus le scandale sera grand, plus il s'enflera. Il ira plus loin, il s'arrangera pour vous faire supposer des liaisons entre lui et telle femme qui ne sait pas même son nom.

Il est désespéré lorsqu'il n'a pas la plus petite particule à ajouter à son nom. Il n'aurait son père qu'en rougissant, et laisserait volontiers croire à une faiblesse de sa mère pour quelque illustre personnage auquel il devrait le jour.

Quand il se mêle de politique, il est légitimiste et porte le deuil le 21 janvier. Son principal théâtre est Paris. C'est là qu'il se montre sous ses plus brillantes couleurs. C'est là qu'il trouve le public nombreux qu'il lui faut. Dans les petites localités, il s'étiole promptement, languit et meurt.

Le lion n'a point d'enfance, il naît adulte. Il n'est autre chose que la transformation d'un lycéen dont l'esprit rebelle a résisté à tous les enseignements de l'école, et n'offre aucun espoir d'avenir à la société dans laquelle il entre. Son existence est éphémère. Il meurt le jour où l'on cesse de le regarder, et il ne reste de lui pour tout résidu qu'un homme médiocre et incapable de quoi que ce soit, comme si la nature eût épuisé ses dernières ressources pendant la courte période de sa vie météorique.

VARIÉTÉS.

Histoire naturelle. — Le Lion.

Il s'est passé aujourd'hui à la cour des pairs un fait assez étrange qui mérite au moins une explication. Les gardes nationaux qui ont été de garde au Luxembourg avaient jusqu'à ce jour obtenu l'autorisation d'entrer dans la salle pour assister à l'audience. La compagnie qui était au poste pour cette séance était la 2<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> bataillon de la 6<sup>e</sup> légion. Lorsqu'elle a demandé à jouer de la faveur accordée à ses camarades, on le lui a refusé. Les officiers et les sous-officiers ont alors adressé à M. Decazes la réclamation suivante:

« Monsieur, » Les gardes nationaux du poste de service, réclament de votre justice la faveur qui leur a été accordée jusqu' alors, d'assister à tour de rôle à la séance; cela leur avait été promis à leur arrivée. » BOUCHIN, capitaine, 6<sup>e</sup> légion, 1<sup>er</sup> bataillon, 2<sup>e</sup> compagnie; ZAMBEAU, lieutenant en premier; DUPUIS, sergent, GUÉRY, caporal; FROQUET, caporal; PONCET-AUBERT, caporal. » M. le grand-référétaire est trop grand seigneur pour se montrer poli; il a renvoyé la réclamation pour toute réponse. Cette impertinence a vivement exaspéré les gardes nationaux, et il en est résulté que lorsqu'ils ont fait la haie au moment où les prisonniers sortaient, un officier a fait au prince Louis le salut avec son sabre, et six ou sept gardes nationaux lui ont présenté les armes. Cela n'avait pas eu lieu à l'entrée, et voilà ce que les procédés cavaliers de M. Decazes ont valu au principal accusé. Le prince Louis a répondu gracieusement au salut militaire et donné une poignée de main à l'officier. (National).

— On lit dans l'Alsace du 26 septembre: » Nous apprenons de source certaine qu'un camp de quinze bataillons va être formé à Belfort. Des batteries d'artillerie et des détachements de la garnison de Strasbourg ont été disséminés dans les petites villes et les villages des environs; on en attend encore à Brumath, à Wasselonne et à Bischwiller. On doit savoir qu'après de Belfort s'étend une ligne d'escarpements formidables où se trouve assis un ancien camp retranché. » — Un camp de 12 à 15,000 hommes va être formé près Châlons. Des ordres sont, dit-on, également donnés pour que la caserne d'Orléans soit prête à recevoir pour l'hiver un régiment de cavalerie.

— L'armée anglaise est représentée au procès du prince Louis par deux pairs qui ont servi avec zèle dans ses rangs pendant la guerre de l'empire. Le comte de Noé, capitaine au 10<sup>e</sup>, de ligne, et le vicomte de Chabot, dont le nom figure encore sur la liste de l'armée anglaise (army list) en qualité de major général. (Capitole) — On jouait à Berlin, le 20 septembre, l'opéra de Richard. Le public a fait répéter et a couvert chaque fois de ses applaudissements, un couplet qui se termine par ces mots: « Was geht uns der Turke an? — Que nous importe le Turc? »

— N'y a-t-il pas, dans cette vive manifestation faite en plein théâtre, une énergique protestation du bon sens allemand contre la politique malencontreuse qui a engagé la Prusse dans le fameux traité de Londres? — La Gazette du Midi, après avoir annoncé que les renseignements publiés sur l'insurrection d'Ancone et de Forli, étaient fort exagérés, ajoute qu'une conspiration a éclaté dans les états romains, et qu'un grand nombre de personnes, dont plusieurs assez notables, ont été arrêtées et emprisonnées.

— La promotion des officiers de marine, annoncée depuis longtemps, a été signée aujourd'hui; elle comprend vingt capitaines de vaisseau et soixante capitaines de corvette. Seize capitaines de frégate (grade supprimé), passent capitaines de vaisseau, et quatre capitaines de corvette complètent le nombre des vingt capitaines de nouvelle création. (Temps.)

— Le capitaine du navire Marcambie, entré en Loire, annonce qu'il est parti de Saint-Hélène, il avait appris qu'une goélette de guerre anglaise était venue sur rade annoncer l'arrivée prochaine d'une frégate française.

— On lit dans l'Echo de Périgueux: » Tout n'est pas dit sur le procès de Tulle. Mme Laffarge est encore destinée à occuper longtemps la curiosité publique. Onze motifs de cassation existent, dit-on, contre l'arrêt de la cour d'assises de la Corrèze. L'un des principaux, et qui paraît analogue à plusieurs cas identiques qui ont amené la cassation de divers arrêts, c'est que Mme Laffarge mère a été dispensée du serment comme parente de la prévenue, tandis que tout lien de parenté avait cessé par la mort de Laffarge, sans progéniture. On assure même à ce sujet que, si l'arrêt qui condamne Mme Laffarge est cassé, c'est devant la cour d'assises de Périgueux que serait portée l'affaire, et que nous devrions ce choix à notre proximité de Tulle, qui ménagerait les frais du trésor, à ce que nous dépendons d'une autre cour royale, et à notre vaste palais de justice, qui offre à la fois sécurité et ample accès aux curieux. L'affaire des diamants va, en outre, être appelée à la fin d'octobre devant le tribunal de Tulle, jugeant de nouveau sur l'appel interjeté par Mme Laffarge contre le verdict de Brives, réformé en ce qui concerne le jugement au fond. »

— On écrit d'Athènes, 16 septembre: » La nouvelle du traité du 15 juillet a imprimé à tout le pays un mouvement difficile à décrire; l'agitation est générale; elle a gagné les montagnes, et l'enthousiasme des paysans est quelque chose de prodigieux; ils voudraient s'enrôler sous le drapeau tricolore et marcher avec nous partout où nous irions. Les salons, les cafés, les places publiques retentissent des conversations particulières où chacun exprime librement son opinion; elle est toute en faveur de la France; ces manifestations sont telles, que les légations de Russie et d'Angleterre en ont été choquées. »

— On nous écrit de Toulon, le 23 septembre: » Le bateau à vapeur le Phaéton, commandé par M. Laëderich, lieutenant de vaisseau, ayant reçu ses dépêches pour l'amiral Hugon, est parti aujourd'hui pour le Levant. Ce bâtiment va remplacer le Lavoisier qui est depuis un an attaché à la division navale; il est armé en guerre. L'amiral Hugon, qui a reçu l'ordre de se tenir dans des parages peu fréquentés par les navires anglais, va, dit-on, recevoir de nouvelles instructions, qui lui donnent un rôle plus actif. Jus qu'à ce jour, il se borne à surveiller l'île de Chypre où l'on entasse des troupes turques et anglaises, du charbon et des approvisionnements de toute espèce. »

— Les journaux ont signalé l'arrivée en France d'un grand nombre d'agents du gouvernement anglais qui viennent voir par eux-mêmes la situation de nos ressources en matériel et personnel. Le ministère a sans doute donné des ordres pour que les portes de nos arsenaux leur fussent fermées, car aujourd'hui le major général de la marine, M. Casy, a refusé à M. Révee, secrétaire du conseil privé de la reine d'Angleterre, la permission de visiter notre arsenal maritime. Ce refus a fait quelque sensation dans notre port.

— M. l'amiral Lalande est arrivé à Paris avant-hier; il a dîné hier chez le président du conseil, aujourd'hui chez le ministre de la marine.

— On lit ce soir dans le Messager: » Dans la matinée d'hier, M. le président du conseil et le ministre des travaux publics ont visité les travaux commencés sur la ligne de fortifications qui doit s'étendre au nord-est de Paris; les maires des communes qu'elle doit toucher, ainsi qu'un grand nombre de propriétaires, dont les terrains doivent être traversés, s'étaient rendus sur les lieux. Tous semblaient être animés de d'un même sentiment, celui de l'importance du grand ouvrage que le gouvernement vient d'entreprendre, et leur patriotisme se montrait jaloux d'y contribuer. Les populations de cette région des environs de Paris ont encore présents à l'esprit les souvenirs de 1814, et aucun intérêt particulier ne leur paraît pouvoir entrer en balance avec le puissant intérêt de la défense nationale. Tout annonce que, sur toute la ligne, les terrains nécessaires aux travaux, seront cédés avec empressement et acquis à l'amiable par l'administration, qui s'occupe de cette opération préalable avec une grande activité. »

Conseil municipal de Nevers.

Le conseil réunit à peine le nombre des membres suffisants pour délibérer.

MM. Delestang, Gillot, Thomas, Comoy, Lemoine et Hugon font présenter et agréer leurs motifs d'absence.

Sont absents sans motifs connus MM. de Moncorps, Lenoble, De Raffin, Roubet, Roy et Thibord.

Une réclamation de M. Plault contre la délibération qui tend à lui donner un successeur pour la direction de l'une des écoles mutuelles de la ville, est écartée par l'ordre du jour.

M. Chauve instituteur primaire à Varenne, dont les renseignements les plus favorables attestent la moralité et la capacité, sera proposé pour remplacer M. Plault.

Une lettre de M. Frissard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, fait connaître que M. le ministre des travaux publics provoque le conseil à prendre l'initiative du pavage de la rue du Petit-Monesset et de la rue Creuse qui dépendent de la grande voirie. La question est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Gillot, Roy, Thibord, Pélécier et Jacquinet.

Marie Hugon, veuve de Pierre Guyonnnet, déclarée coupable d'empoisonnement sur son mari et condamnée à mort par la cour d'assises de la Nièvre, est accouchée le 30 octobre, d'un enfant mâle, viable et bien constitué.

Annances, Avis divers.

Etude de M<sup>e</sup> COUHARD, avocat-avoué à Autun (Saône-et-Loire.)

**VENTE APRÈS FAILLITE,**

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance d'Autun, deux heures après midi,

D'UNE

**BELLE USINE**

Nouvellement construite, située à Autun (Saône-et-Loire), consistant en

- 1° Une HUILERIE et une SCIERIE hydrauliques;
- 2° Un MOULIN à farine;
- 3° Un PRÉ attenant à l'Usine, contenant environ 3 hectares, JARDIN, aisances et dépendances;

En trois lots qui pourront être réunis.

L'adjudication définitive aura lieu le 11 novembre 1840.

Cet établissement qui a coûté à son fondateur des sommes fort importantes, et s'élevant à plus de 150,000 francs, est heureusement conçu et peut donner les plus beaux résultats à un industriel actif et intelligent. La consommation locale peut suffire à l'écoulement des produits de la scierie; quant à ceux de l'huilerie, une partie peut aussi être consommée sur les lieux, et l'autre partie dirigée sur les points circonvoisins du Canal du Centre, dont l'usine n'est éloignée que de trois myriamètres.

Le cours d'eau qui alimente cette usine, est abondant et ne tarrit jamais, même pendant les plus grandes sécheresses. Le bâtiment qui renferme la Scierie et l'Huilerie, est d'une construction nouvelle et présente autant de solidité que d'élégance. A côté de ce bâtiment, se trouvent de vastes constructions nouvellement édifiées, servant de magasin, et dont une partie peut être, à peu de frais, convertie en maison d'habitation.

**DÉSIGNATION SOMMAIRE.**

**SCIERIE.**

La Scierie se compose, 1° de la grande scie verticale à balancier, qui descie des plateaux, des planches et même du placage de grande dimension en largeur, et jusqu'à 4 mètres 50 centimètres de longueur. Elle est montée sur charpente en bois, très-bien ferrée, et volant, arbre et supports en fer et fonte; 2° d'une scie moins grande que la première, à mouvement horizontal, montée sur charpente, volant, arbre et supports en fer et fonte, pour placage de diverses largeurs, d'un mètre 66 centimètres de longueur; 3° d'une scie plus petite encore que la seconde, aussi pour placage, à mouvement horizontal, montée sur charpente en bois, volant, arbre et supports en fer et fonte, sciant sur un mètre 66 centimètres de largeur.

Ces trois scies, bien confectionnées en bon état, sont fournies chacune de lames de scies non montées, ainsi que d'agres et ustensiles réputés immeubles par destination.

**HUILLERIE.**

L'Huilerie se trouve dans le même bâtiment que la Scierie; elle se compose d'un grand bassin dans lequel roulent deux belles meules de pierre de la Tour; de quatre fournaux avec les tablettes en fonte; de quatre presses en bois, mues par un arbre de bois, roues de remonte en fonte, poulies,

courroies et cordes; et deux cylindres en fonte destinés à briser les navettes et graines rondes; le tout nouvellement confectionné et nouvellement construit. Elle se meut en fonctionnant au complet avec toute la Scierie, ou seule complètement, ou bien partiellement. Pour le travail complet il faut quatre hommes, et pour le travail partiel autant d'hommes que de fournaux et de presses en activité.

Une grande roue à sceaun forme le moteur unique de l'Huilerie et de la Scierie. Cette roue fait mouvoir toutes les machines ensemble, ou partie d'elles ou seulement une à volonté, au moyen de deux rouets montés sur l'arbre de la roue motrice, qui transmettent le mouvement au mécanisme de l'Huilerie et de la Scierie par des lanternes, des rouets et des poulies en bois, fer et fonte, placés sur des arbres perpendiculaires ou horizontaux, et des porte-arbres ou chevales.

**MOULIN.**

Le Moulin qui est mu au moyen d'un double harnais, par une seule grande roue à sceaun entièrement neuve, est exclusivement destiné au public. Il est alimenté par le cours d'eau qui fait également mouvoir l'Huilerie et la Scierie.

**PRÉ ET JARDIN.**

A côté des bâtiments de l'Usine et du Moulin, se trouvent un Pré dit le Pré-Chanoine, d'un excellent rapport, contenant environ 3 hectares, et un Jardin, dit du Colombier, contenant environ vingt-huit ares vingt centiares.

Tous les objets ci-dessus seront vendus en trois lots qui pourront être réunis à la demande des amateurs.

Le premier lot composé de la Scierie, de l'Huilerie, des Magasins en dépendant et d'un jardin de huit ares pris dans le Pré-Chanoine, est estimé. . . 36,000 fr.

Le deuxième lot composé du Moulin à farine et du Jardin dit du Colombier, est estimé. . . 13,500 fr.

Le troisième lot composé du Pré-Chanoine, est estimé. . . 17,100 fr.

Total de l'estimation. . . 66,600 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> COUHARD, avoué à Autun, poursuivant la vente.

**A VENDRE, Un Fonds d'Épicerie,**

BIEN ACHALANDÉ

Et parfaitement situé à Nevers.

On donnera toutes les facilités possibles pour le paiement.

S'adresser à M. Bréton, propriétaire dudit fonds, rue St-Martin, 18, à l'angle de la rue d'Orléans.

**VENTE VOLONTAIRE.**

On fait savoir que le Dimanche onze Octobre mil huit cent quarante, à dix heures du matin, il sera procédé dans les bâtiments de l'usine de la forge neuve, commune d'Avril sur Loire, à la vente et adjudication publique, aux enchères,

1° D'un appareil de soufflerie composé de ses tuyaux en cuivre, caisses à air, pistons, charpente et agrès.

2° D'une bigorne en fer du poids de vingt-cinq kilogrammes.

3° D'un arbre de marteau avec ses liens en fer.

4° D'un fleau composé de sa grue en bois, cremaillère, grille et griffe en fer.

5° De deux mil cinq cent quinze kilogrammes de poids en fonte, ajustés et en bon état.

6° De sept cent cinquante kilogrammes d'outils en fer, consistant en tenailles, masses, coupprets, frettes et autres.

7° De trois vieilles roulettes en fonte, avec arbre, garnies de boulons en fer.

8° De diverses pièces de charpente provenant de la démolition de l'ourdon du marteau.

La vente sera faite au comptant et en francs.

Il sera perçu dix centimes par franc en sus du prix de la vente.

On pourra, avant le jour indiqué, traiter à l'amiable de l'appareil de soufflerie.

S'adresser à Monsieur Bidault, huissier à Decize. Pour annonce:

Signé, BIDAULT, huissier.

**AVIS.**

M. Diédonné, meunier exploitant le Moulin à vapeur de St-Nicolas à Nevers, voulant se rendre utile au public, dans un moment où les eaux sont très-rares, prévient MM. les propriétaires, fermiers, boulangers et marchands de farine, qu'il se charge de mouder les plus grandes quantités de grains, comme les plus petites fournées; son moulin pouvant écraser jusqu'à 600 doubles décalitres par 24 heures, les personnes éloignées de Nevers pourront amener leurs blés et s'en retourner le même jour avec leurs farines.

**A VENDRE,**

La collection complète des *Annaires du département de la Nièvre*, par feu M. GILLET, juge-suppléant en la cour criminelle du même département.

S'adresser, de midi à trois heures, à M. BAUBIOT maison Morel, maître plâtrier, rue des Jacobins, ou au bureau du journal.

**LES NATIONALES,**

POÉSIES

**PAR CHARLES WOINEZ.**

Prix: 1 fr. 50 c.

Paris, rue Lepelletier, 3, au bureau de l'Atlanach Populaire.

**AVIS.**

La véritable Lotion du célèbre docteur Gowland s'est le seul spécifique infaillible contre les taches de Rousseur, le hâle du visage, les feux, les boutons, et pour blanchir la peau.

Le seul dépôt est chez ROUZIER jeune, rue du commerce N° 28.

**L'UNIVERSELLE,**

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE

**Sur la Vie,**

Rue de la Bruyère, n° 20, à Paris.

On demande dans chaque département un Directeur dont la moralité et la position offre toute garantie, chargé de représenter la Compagnie, de recevoir les Assurances et d'organiser les agents du département. S'adresser, par lettre affranchie, à la Direction, rue de la Bruyère, n. 20, à Paris.

**HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.**

de choix. . . . .	62 00 à 64 00
premières marques. . .	60 00 61 00
deuxièmes idem. . .	58 00 59 00
troisièmes idem. . .	56 00 57 00
Marques inférieures. . .	54 00 55 00
2° qual. de tous pays. . .	48 00 52 00
3° id. . . . .	30 00 35 00
4° id. . . . .	24 00 28 00

**Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.**

HAUSSE. Angers, Issoudun, Sézanne, Strasbourg, St-Florent.  
BAISSE. Dreux, Lyon, Metz, Nantes, Roye, Sancerre, St-Cermain-en-Laye.

BOURGES (Cher), 26 sept. -- Le marché était approvisionné de 2,113 sacs de toute espèce de grains. Blé nouveau 3-85 le d. décalitre, ou 13-25 l'hect. Farine, 1. q. 62 fr. le sac de 119 kil. toile comprise, 2e q. 58 3e q. 45.

CLERMONT-FERRAND, (Puy-de-Dôme), 28 septembre -- Le blé se soutient; les cultivateurs sont occupés; à cueillir les noix et à préparer les terres pour les semencés; ce qui occasionne de la faiblesse au marché.

SANCERRE (Cher), 26 sept. -- Les prix du blé ont baissé au marché de ce jour. Froment 1<sup>er</sup> qualité 16-50 l'hectare; 2<sup>e</sup> qualité 16-33; 3<sup>e</sup> qualité 15-75.

**BOURSE du 2 Octobre.**

La nouvelle du bombardement de Beyrouth a produit un grand effet sur le cours des fonds. A Torton, le 3 a ouvert à 69, et quelques instants après il était à 67 et c'est à ce prix qu'il a ouvert au parquet. Après l'ouverture, le 3 a été coté à 66-75, jusqu'au moment de la réponse des primes la baisse a paru arrêtée, mais elle a recommencé après la réponse, et la rente a fermé à 66-80, à 4 h. 66-70.

5 0/0	101—00	Et. rom.	95—00
4 1/2	97—00	Espagne act.	22—5/8
3 0/0	67—00	5 0/0 belge.	93—
Oblig de P. 1210—		3 0/0 belge.	59—00
Banque.	2925—00	Coup. Lafitte	1000—00
Naples.	92—00	"	5010—00

**Marché de Sceaux du 28 sept. 1840.**

	amené	Vendus Paris - Envir.	Prix par 12k. sur pied.	Rendu
Bœufs...	948	718	57 51 45	»
Vaches...	217	202	52 44 36	»
Veaux...	284	283	70 60 50	»
Moutons	12485	7704	67 56 45	»

**MARCHÉ DE NEVERS DU 3 OCTOBRE 1840.**

Froment. . . . .	3 f. 55	Paille gl. 10 ki.	» 40
Méteil. . . . .	3 00	Paille b. » k.	» 35
Seigle, 1 <sup>re</sup> q. . .	2 75	Bois, d. stère.	17 00
Mouture. . . . .	2 75		
Orge, 1 <sup>re</sup> q. . .	2 50	Pain blanc. 2 10	
Avoine. . . . .	1 40	Pain jauret. 1 80	
Foin, 500 kil. . 50	00	3 <sup>me</sup> espèce. 1 35	

Il a été vendu 4 voitures de foin, 2 voitures de paille glotte, 6 voitures de paille bourrué.

**MARCHÉ DE PRÉMEY.**

Froment, 1 <sup>re</sup> q. 3-50, 2 <sup>e</sup> q. 3-25, 3 <sup>e</sup> q. 3
Mouture, id. 2-50, id. 2-20, id. 2 10
Orge, id. 0 » id. 0-00, id. 0-00

**FOIRES DE LA NIÈVRE. — Octobre.**

5 Magny-Cours,	20 Saint-Véran,
Saint-Saulge,	22 Arquan,
6 Corvol-l'Orgueilleux,	Lucenay-lès-Aix,
7 Bouhy,	24 Fours,
8 La Fermeté,	25 Saint-Véran (apport),
9 Dornes,	26 Livry,
Mhère,	Mhère,
10 Nevers,	Champallement,
12 Montigny-s-Canne(2j.),	27 Montceaux,
14 Entraïns,	Saint-Laurent,
15 Corbigny,	28 Chantenay,
16 Alligny près Cosne,	Donzy,
Alligny-en-Morvan,	29 Brèves,
Chauvigny,	Decize,
19 Gauchy,	Poiseux,
Saint-Révérien,	Varzy,
Clamecy,	30 Crux-la-Ville,
Cercy-la-Tour, (ap. la veille.)	31 La Charité,

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.